

# partenaires

DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU NIGER

Numéro spécial : Le service public au Niger

Interview : Association des Municipalités du Niger - AMN



## Les services publics dans les communes

L'Association des Municipalités du Niger est la voix des 266 communes du Niger. Rencontre avec Mme Ibo Fouréra, Secrétaire permanente de l'AMN.

### Quelle est la place des autorités locales dans la délivrance des services publics ?

Les Maires et élus sont les acteurs de premier rang de la vie communale et doivent créer les conditions d'une bonne participation des populations. Développer une communication intense en direction des populations, par exemple en initiant des espaces de dialogue direct avec leurs citoyens, leur permettrait de mieux répondre aux besoins et ainsi améliorer la délivrance des services publics. Quand ces espaces de dialogue sont bien organisés, ils ne viennent pas à contre courant du Conseil Municipal mais bien en appui à celui-ci.

### Quelle est la place du citoyen dans la vie communale ?

Les populations doivent participer à la vie communale, aux grandes réflexions et orientations politiques de la commune, aux travaux d'intérêts communautaires, à l'entretien des infrastructures mises à leur disposition par la collectivité et contrôler l'action publique. C'est la Loi. On constate souvent que la participation des populations s'arrête au moment où ils ont élus leurs conseillers, alors que le travail du citoyen commence à partir des élections. Les populations doivent s'organiser au niveau local afin de prendre leurs propres initiatives.

Toutefois, il y a des limites à la participation. Quand je ne m'acquiesce pas de mes impôts, je ne peux pas demander des comptes à un Maire. La citoyenneté et le civisme se développent avec beaucoup de communication en direction des populations, notamment la connaissance de l'utilisation des impôts.

La décentralisation est une affaire de développement local qui ne peut se faire qu'avec une participation active de tous. On se développe avec les ressources humaines pas avec les moyens.

### La délivrance des services publics est souvent taxée de lenteur et d'inefficacité. Comment l'améliorer ?

L'AMN en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) a mis en place un guichet unique d'information dans chacune des 5 communes de Niamey et un guichet central au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey. C'est une expérimentation à Niamey qui pourrait être généralisée.

### A quoi servent ces guichets uniques d'information ?

Ces guichets permettent aux populations de recueillir simplement toutes les informations de la vie communale et de les orienter vers les services compétents. Ils permettent aussi une insertion professionnelle des femmes et des jeunes à travers un appui au montage, à l'accompagnement et à la recherche de financement pour la création d'activités génératrices de revenus. Tout citoyen de Niamey peut venir y demander des informations.

### Depuis quand les guichets ont été mis en place ?

Installés entre mai et juillet dernier, les cinq guichets sont opérationnels et équipés de matériel très performant. C'est un instrument simple à destination des citoyens, les agents des guichets sont au service de chaque habitant de la commune.

### Comment améliorer l'implication des citoyens à la vie communale ?

En premier lieu, il s'agit de sensibiliser les populations et d'organiser les acteurs. Sensibiliser, communiquer, innover sont les maîtres mots pour impliquer les populations dans la vie communale.

Par exemple, des « brigades » sanitaires pourraient être mises en place dans les quartiers pour sensibiliser les populations et les inciter à prendre des mesures d'assainissement (déchets et eaux usées rejetés dans les rues). C'est très simple et cela ne coûterait que très peu à la commune. Et si les mauvaises habitudes continuent il faut amender ! Pollueur-payeur.

Les droits de chacun s'arrêtent où commencent ceux des autres citoyens.

## EDITORIAL

Chers Partenaires,

*Dans quel objectif moderniser l'Etat ?*

*La modernisation de l'Etat, la déconcentration, la décentralisation sont des outils au service du développement local. Les populations sont au cœur des politiques publiques, avec comme premier objectif l'amélioration de leurs conditions de vie.*

*Le citoyen n'est plus un administré passif. Cela implique l'organisation et la concertation des différents acteurs. Au niveau des 266 communes nigériennes, les Plans de Développement Communaux et les Plans d'Investissements annuels, permettent à la population d'être actrice de son propre développement, de décider elle-même des services nécessaires.*

*Si le consensus se fait sur la nécessaire implication des usagers/citoyens dans la conception des services, c'est lors du passage à l'acte que les difficultés apparaissent.*

*En effet, améliorer le quotidien des populations en leur apportant des services publics implique également de donner les moyens juridique, matériel et financier de les assumer. Il ne peut y avoir de services publics sans financement.*

*Au Niger, cela signifie un corpus législatif et réglementaire adapté, un transfert de compétences et de moyens, la mise en place d'un mécanisme de financement des collectivités, en particulier par le fonctionnement effectif de l'ANFICT.*

*Autant de défis qui restent à relever.*

**Pierre POLI**  
Ambassade de France au Niger  
Conseiller adjoint de coopération  
et d'action culturelle

## Les services publics au Niger

Quels sont les services du domaine de compétences des collectivités ? Comment améliorer leur délivrance ? Quel est la participation des citoyens ? Autant de questions auxquelles *Partenaires* répond.

### Le point législatif et réglementaire

Les articles 111, 116, 117 et 118 de la Loi n°2002-12 attribuent au Maire la qualité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil. Il dispose du pouvoir de police municipale, assure l'ordre public, la salubrité et la préservation des mœurs sur le territoire communal.

L'article 12 de la Loi 2002-13 du 11 juin 2002 détermine les domaines de transferts de compétences des collectivités territoriales, qui sont précisés par les articles 13 à 155. Les collectivités ont la charge des domaines suivants :

- \* Développement économique
- \* Domaine foncier des collectivités ;
- \* Planification, aménagement du territoire et urbanisme ;
- \* Environnement et gestion des ressources naturelles ;
- \* Education et alphabétisation ;
- \* Elevage, agriculture, pêche, chasse et hydraulique ;
- \* Administration et finances ;
- \* Equipement, infrastructures et transport ;

- \* Développement social ;
- \* Santé et hygiène ;
- \* Communication et culture ;
- \* Jeunesse, sports et loisirs ;
- \* Tourisme et artisanat.

L'article 15 de la Loi n°2002-17 du 11 juin 2002 détermine les dépenses obligatoires des régions, départements et communes. Sont notamment obligatoires, les dépenses d'hygiène et de salubrité publique.

### Deux pistes pour améliorer la fourniture des services publics au Niger

#### \* Renforcer les capacités des acteurs

Le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales enrichit son catalogue de formations continues de 5 nouveaux modules. Réalisés avec l'appui du PNUD, ils portent sur :

- \* l'élaboration des Plans de Développement Communaux ;
- \* le contrôle de légalité ;
- \* la déontologie de l'administration territoriale ;
- \* l'hygiène et assainissement ;
- \* le plaidoyer.

Les collectivités territoriales bénéficieront

bientôt de ces formations, maillons indispensables de l'amélioration de la fourniture des services publics locaux.

#### \* Dialogue et responsabilisation

La décentralisation offre des opportunités de réformes institutionnelles et politiques. La recherche relève une difficulté de dialogue entre les citoyens et l'administration. Pour les institutions, les services publics sont des structures impersonnelles entretenant des rapports équitables vis-à-vis de tous les usagers. Par contre, les usagers considèrent que l'accès aux services publics reste conditionné par leur rapport social particulier avec les agents du service. Les difficultés vécues par les agents ne doivent pas faire renoncer au fait que le service a des obligations à l'égard des usagers.

Ouvrir la discussion des politiques publiques aux populations et responsabiliser les acteurs locaux (populations, élus, agents, etc.) dans la production et la délivrance de services publics de qualité sont deux des conditions de succès de la délivrance des services publics au Niger.

## Passation de pouvoirs au HCME



Judi 5 août s'est tenue, au Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat, la passation de pouvoirs entre M. Maman Sani Malam Maman et M. Amadou Saley Oumarou.

En effet, lors du Conseil des Ministres du 29 juillet 2010, Monsieur Amadou Saley Oumarou, ingénieur en Organisation, a été nommé Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat.

## La Stratégie de Développement Rural sur le web

Le secrétariat exécutif de la Stratégie de Développement Rural vient d'ouvrir son site internet :

<http://www.strategie-developpement-rural-niger.org>



Vous y retrouverez de nombreuses informations sur la stratégie de développement rural (SDR), son contexte, son cadre institutionnel, opérationnel et budgétaire, sa régionalisation, etc. Le site diffuse aussi les actualités, l'agenda, un annuaire et de nombreuses autres données.

Le travail de fond consistant à alimenter le site en données de base se poursuit. Aussi, l'équipe du Secrétariat exécutif de la SDR vous incite à lui transmettre tous documents susceptibles d'intéresser les usagers de la SDR afin de les mettre en ligne.

<http://www.strategie-developpement-rural-niger.org>

## La gestion des territoires : Diversité territoriale et décentralisation des politiques publiques @@@

Le LASDEL, en collaboration avec AIRES-SUD, organise ce colloque du 20 au 25 novembre 2010 à Niamey.

### Appel à communication

Les processus actuels de décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre ont remis à jour la problématique de la gestion des territoires. Pour les Etats et les nouvelles collectivités décentralisées, se posent de nombreux défis dans l'administration et la gestion des territoires ainsi que la fourniture des services publics aux populations. L'atelier s'articulera autour de trois axes :

- l'enchevêtrement des territoires,
- la fourniture des services publics,
- la maîtrise et le développement du territoire décentralisé.

Les contributions attendues peuvent être de portée générale, théorique, empirique ou monographique.

### Inscription, soumission des communications et prise en charge

Les inscriptions à l'atelier (formulaire sur <http://www.lasdel.net/>) et les communications devront parvenir au secrétariat exécutif Corus & AIRES-Sud ([corus@ird.fr](mailto:corus@ird.fr)), respectivement le **20 août** et le **1<sup>er</sup> octobre 2010** au plus tard.

Une copie doit être transmise au Secrétariat du Comité d'Organisation : A. Mohamadou ([azawagh@yahoo.fr](mailto:azawagh@yahoo.fr)) et N.A. Issaley ([issaley\\_nana@yahoo.fr](mailto:issaley_nana@yahoo.fr)).

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants dont les communications seront sélectionnées, seront pris en charge par le Secrétariat exécutif CORUS & AIRES-Sud.

## LASDEL : Les services publics dans la commune urbaine de SAY

Le programme sur «Etat et contexte de la fourniture des services publics locaux» a été initié par le Labo Citoyennetés, la SNV et le LASDEL. Quels sont les services publics délivrés à Say ? Quels sont les fournisseurs de services publics ? Qu'en pensent les usagers ? L'étude, menée dans la commune urbaine de Say, décrit la situation. @@@

### Services fournis par la commune

Précarité des moyens, transferts de compétences non effectifs : les services rendus par la commune sont limités.

#### \* Les services fournis régulièrement

Peu nombreux, ils se résument à la délivrance de pièces d'état civil et de titres de détention coutumière de parcelles.

#### \* Les services de légitimation

Fournis ponctuellement, ces services sont la prise en charge des agents mis à disposition de la Mairie, la contribution à la réalisation d'infrastructures sociales (puits, classes, etc.), les aides aux services publics locaux (école, centre de santé) et la collecte d'ordures.

Faute de pouvoir prendre en charge toutes les attributions définies par la Loi, la Mairie de Say œuvre à court terme.

### Services rendus par d'autres acteurs

Plusieurs acteurs (services techniques déconcentrés, ONGs, associations et leaders locaux) fournissent des services variés dans la commune.

#### \* Des services de souveraineté ou régaliens : les services de sécurité

A Say, la sécurité est assurée par la gendarmerie et les FNIS. Ces services sont aujourd'hui coproduits avec la Mairie et/ou les populations et leurs relations avec la Mairie restent limitées.

\* *Des services contractuels ou négociés*  
Fournis par les services techniques, ce type de services, de plus en plus payant, relevait auparavant de l'encadrement gratuit par l'Etat.

#### \* Les services publics payants

Fournis par les sociétés parapubliques (NIGELEC, SEEN, etc.), les services sont payants mais réguliers. Du fait de leur monopole, l'usager est contraint d'accepter leurs conditions d'accès, sans toujours les comprendre.

#### \* Les services à la demande

Les projets et ONGs associent les populations pour leurs secteurs d'intervention. L'usager définit et priorise ses besoins et formule une demande de service.

#### \* Les services exclusifs

Services rendus par des structures associatives pour satisfaire les intérêts d'un groupe précis. A Say, elles peuvent également fournir des services non exclusifs, notamment sur la salubrité publique.

#### \* Les services de type symbolique

Les chefferies coutumières offrent une médiation aux populations, protègent les normes et valeurs locales et jouent un rôle majeur dans la mobilisation des ressources de la commune. La chefferie religieuse protège l'intérêt général. Les marabouts, zimma et sorko participent à l'amélioration de la santé publique et

évoluent entre gratuité, gratification ou rémunération.

### Les besoins des usagers

La demande du service public n'est jamais formulée en termes de droit, l'usager ne pensant pas en disposer. Par ailleurs, la présence d'autres types de services, alternatifs ou parallèles, dans la localité, avec moins de contraintes, peuvent sembler aussi efficaces.

L'utilité des services publics n'est pas toujours manifeste. Par exemple, beaucoup d'enfants déscolarisés ont des difficultés à s'insérer dans les activités de production villageoise, et ceux qui ont fini leurs études restent souvent sans emploi. Les pièces d'état civil font l'objet d'une demande sociale lorsqu'il y a nécessité immédiate de leur utilisation.

L'étude met en avant l'écart entre offre de services et demande sociale.

### Vers une marchandisation des services

La commune, par insuffisance de ressources, ne peut assurer par elle-même, la délivrance de services publics locaux. Une diversité d'acteurs y fournit des services multiformes : services marchands, négociés ou participatifs, les services rendus par la commune semblent être de moins en moins gratuits.

LASDEL, Amadou OUMAROU  
oumarou371@hotmail.com

## SNV : La recherche au service de l'action

Depuis 2006, le Labo Citoyennetés, l'Organisation néerlandaise de Développement (SNV), le LASDEL et l'ISH ont élaboré un programme de recherche-action sur l'amélioration des services publics locaux dans quatre pays : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger. @@@



### La démarche générale du programme

Les résultats de la recherche en sciences sociales servent à alimenter les stratégies d'actions. L'objectif est triple :

- Mieux connaître les conditions et effets de la fourniture des services publics au niveau local ;
- Mobiliser les volontés et capacités locales pour les services publics répondant aux aspirations des citoyens ;
- Contribuer à l'échange d'informations et d'expériences entre collectivités locales.

Les services publics à l'étude sont l'eau, la santé, l'éducation et l'état civil.

### Au Niger, Say et Bermo sont à l'étude

La Cellule technique, organe de mise en œuvre et de suivi du programme, comprend la SNV, les institutions étatiques de référence, l'Association des Municipalités du Niger, des chercheurs et des partenaires extérieurs. Il s'agit de promouvoir la production et l'utilisation d'un service public local de qualité.

### La valeur ajoutée du programme

La recherche permet aux communes de mieux connaître leurs besoins, leurs diffi-

-cultés et de reconnaître leur rôle. En s'intéressant au plaidoyer des populations, la recherche renforce le lien entre citoyens et élus. Les élus peuvent à leur tour utiliser les résultats de la recherche à tout moment.

### Quelques enseignements

Le citoyen est beaucoup plus usager qu'acteur des services publics locaux.

La fourniture des services publics, si elle était bien assurée, est un facteur de légitimation des communes et d'émergence d'une citoyenneté.

La recherche intersectorielle permet de saisir les problèmes vécus par les populations et ainsi d'envisager des solutions au plus proche des citoyens.

### Effets sur le service de santé à Say

Suite à l'étude sur la fourniture des services publics à Say, des actions se sont mises en place. En ont résulté :

- une meilleure implication de la commune au sein du District sanitaire dans la gestion des Centres de Santé Intégrés (CSI) ;
- une diminution de l'utilisation des médi-

- cements de la rue ;
- la mise en place d'un cadre de concertation des prestataires de santé ;
- une meilleure collaboration entre les CSI et la commune ;
- une augmentation taux de fréquentation des CSI, témoin d'un changement de comportement de la population.

### Défis du programme

Le programme, après sa première phase, s'ouvre à d'autres perspectives :

- Approfondissement et capitalisation de la démarche sur les communes cibles ;
- Diffusion et utilisation des résultats de la recherche par les maires et les conseillers municipaux ;
- Elargissement du programme à d'autres communes ;
- Recherche de partenariats et de financements ;
- Articulation avec le PDC ;
- Croisement des résultats des communes nigériennes avec ceux des communes des autres pays du programme.

SNV - A. BARO et A. SANI  
sallassane@snvworld.org



## Assainissement et gestion des déchets au RAIL

La situation de l'assainissement au Niger reste préoccupante: peu de ménages équipés en infrastructures, insuffisance des systèmes d'évacuation des ordures ménagères communaux, inondations, etc. Le Département Assainissement et Gestion des Déchets (AGD) du Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL) répond aux besoins d'assainissement. @@@

### Trois volets techniques

Trois axes structurent les activités du département AGD : eaux de ruissellement, eaux usées et gestion des déchets solides.

#### Maîtrise des eaux de ruissellement

Afin de lutter contre les inondations récurrentes, le département AGD propose des études topographiques, géologiques et géophysiques ; l'implantation d'infrastructures contre le ruissellement et les inondations et un appui à l'organisation de chantiers communaux. Issue d'un transfert de technologies Nord-Sud, le RAIL s'appuie sur une équipe de techniciens spécialisés et équipés en matériel photographique et informatique de pointe, en partenariat avec l'aviation de l'armée nigérienne pour les prises de vue aériennes.

#### Gestion des eaux usées et excréments

Au niveau des écoles, des places publiques ou des aires économiques, le département AGD :

- \*propose des infrastructures et des services à moindre coûts ;
- \*apporte l'expertise et le suivi technique des infrastructures et services ;

\*renforce les compétences locales.

#### Gestion des déchets solides



Selon la Loi, la gestion des ordures ménagères est à la charge des communes. RAIL appuie les Mairies sur l'ensemble de la filière : collecte, évacuation, stockage, valorisation, etc. Les systèmes sont adaptés au contexte

urbain et aux moyens disponibles, en utilisant des solutions technologiques appropriées (charrettes de collecte basculantes, dépotoirs de transit, etc.).

#### Accompagnement et pérennité

Pour pérenniser les projets, un renforcement de capacités et un accompagnement sont nécessaires. Le RAIL sensibilise les bénéficiaires par le théâtre, le cinéma ambulancier, les foras, les radios, pour un changement de comportement et une responsabilisation des populations.

Le RAIL s'efforce de rendre la technologie accessible à moindre coûts, et de donner aux usagers l'accès aux financements. Pour chaque projet, le RAIL s'attache aux financements durables : redevan-

-ce, cotisation, valorisation des déchets, délégation contractuelle avec la Mairie, etc.

#### Gestion des eaux usées à Dogondoutchi

Objectif : Amener les ménages de Dogondoutchi à s'équiper en latrines et puisards domiciliaires pour réduire les écoulements des eaux usées dans les rues et lutter contre le péril fécal.

Moyen : Crédit de 50 à 60.000 FCFA sur 12 mois sans intérêt.

But : construire une latrine domiciliaire.

#### Résultats

Les bénéficiaires des prêts ont acheté les matériaux et payé les maçons pour construire l'ensemble puisard / latrine.

Les ménages ont remboursé leurs échéances à 100%, renouvelant ainsi le fonds de roulement de 4 millions de FCFA. A la fin des remboursements, de nouveaux crédits ont été octroyés à 50 nouvelles familles.

12 ans après le démarrage du projet, plus de 650 latrines (soit un investissement total de plus de 45 millions FCFA) ont été construites. Les bénéficiaires se sont appropriés les latrines, qui sont bien entretenues et fonctionnent encore 12 ans après.

RAIL-Niger

Mahaman Adamou railniger@yahoo.fr  
Ali Hassane, Département AGD

## Du côté de la Commune rurale de Bermo

Dans les communes nigériennes, le maire joue la fonction de police judiciaire et d'officier d'état civil. Ainsi, le maire doit tenir les registres (mariages, naissances, décès), établir les actes, célébrer les mariages, délivrer les copies et extraits des actes d'état civil aux citoyens qui le demandent, etc. @@@

### L'état civil : une compétence entièrement transférée aux communes

Recruté en 2005 à Bermo, l'agent d'état civil assure la tenue des registres d'état civil et établit les actes.

Signe de citoyenneté communale, le service d'état civil est le service par lequel les populations reconnaissent la présence de la Mairie.

La possession d'un papier d'état civil permet à celui qui le possède d'accéder plus facilement à d'autres services publics (éducation, aides de l'Etat, etc.).

### Malgré l'offre régulière et l'accès facile....

Depuis l'installation de la commune, l'accès aux pièces d'état civil est plus facile. Leur délivrance est le principal service fourni régulièrement par les communes.

### ... la demande reste assez faible

La demande d'acte de naissance est la plus formulée par les usagers de Bermo. Au contraire, aucun acte de décès n'a été demandé à Bermo en 2008.

Les pièces d'état civil sont demandées lorsqu'elles sont immédiatement nécessaires : scolarisation des enfants,

raisons professionnelles, voyages.

### Une formule originale à Bermo

Les projets appuyant les établissements scolaires interviennent auprès de la Mairie pour obtenir des actes de naissance pour les élèves de leurs écoles d'appui. 700 déclarations ont émané de ces projets, en 2008, contre 35 formulées par des privés.

### Une politique d'état civil peu efficace..

La principale politique mise en œuvre pour impulser la demande du service d'état civil est l'enregistrement des naissances directement aux centres de santé ; des cahiers ont été placés dans les Centre de Santé Intégré de Bermo et d'Akadany. Mais la plupart des accouchements se font à la maison.

### ... Des stratégies locales adoptées

Les Mairies ont donc d'une part placé un cahier au près de chaque chef de village ou de tribu pour enregistrer les naissances et d'autre part appliqué les amendes sur les parturientes qui accouchent à domicile. Par manque de suivi, l'application de ces mesures n'est pas automatique et les résultats restent peu visibles.

LASDEL/SNV/LC

*«Nous nous y rendons sans crainte pour verser nos impôts, nous renseigner sur les questions administratives ou pour déclarer une naissance ou un autre événement.»  
Un usager, Bermo, 08-2008*

### Agenda

> **17-19 septembre** au LASDEL  
**Les processus électoraux en Afrique**

> **6 oct. à 10h** à l'Ambassade de France  
**Réunion de rentrée PTF décentralisation et gouvernance locale**

### Références @@@

- \* **Ambassade de France au Niger**  
[www.ambafrance-ne.org](http://www.ambafrance-ne.org)
- \* **Association des Municipalités du Niger**  
[www.amn-ne.org](http://www.amn-ne.org)
- \* **LABO-Citoyennetés (LC)**  
[www.labo-citoyennetes.org](http://www.labo-citoyennetes.org)
- \* **LASDEL**  
[www.lasdel.net](http://www.lasdel.net)
- \* **RAIL-Niger**  
[www.railniger.net](http://www.railniger.net)
- \* **SNV**  
[www.snvniger.org](http://www.snvniger.org)
- \* **Stratégie de Développement Rural**  
[www.strategie-developpement-rural-niger.org](http://www.strategie-developpement-rural-niger.org)

**Secrétariat Commun des PTF**

**Bernard Cauville** : cauvilleb@yahoo.fr  
20 73 68 85

**Camille Le Jean** : decentrinfo@yahoo.com  
96 70 67 03 / 20 73 31 81